

*Société Anonyme au capital de 220 047 504 €
Siège social : Panorama 204 rue Sadi Carnot 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le seize septembre,

Les administrateurs de la société Dalkia se sont réunis dans les locaux de la société EDF situés 22-30 avenue Wagram 75008 Paris, sur convocation de la Présidente.

Sont présents ou représentés :

- Madame Béatrice BIGOIS	Administratrice,
- Monsieur Etienne DUTHEIL	Administrateur,
- Monsieur Nicolas MACHTOU	Administrateur,
- Monsieur Jean-Michel QUILICHINI	Administrateur,
- Madame Déborah ROY-GAUTIER	Administratrice,
- Monsieur Bertrand CHAUMONT	Administrateur salarié,
- Madame Marie-Chantal MAREMMANI	Administratrice salariée,
- Monsieur Michel TALBOT	Administrateur salarié,

Assistent à la réunion :

- Monsieur Lionel ZECRI	Directeur du Marché des Clients Particuliers d'EDF,
- Monsieur Hafid TAGNAOUTI	Secrétaire du CSE central de Dalkia,
- Madame Hanh DO-BRAVAIS	Directrice du Secrétariat Général et de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise de Dalkia, Secrétaire du Conseil d'administration,
- Madame Delphine-GUERIN-BONJEAN	Directrice Juridique du Groupe Dalkia,
- Madame Cécile ANTOINE-MELON	Directrice Juridique Corporate de Dalkia,

Il est constaté que le quorum est réuni et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, la séance est ouverte à dix-sept heures.

.../...

1. Constatation de la démission de la Présidente Directrice Générale

Le Conseil est informé que, par lettre en date du 8 septembre 2026, Madame Sylvie JEHANNO a présenté sa démission au titre de ses mandats d'administratrice, de Présidente du Conseil d'Administration et de Directrice Générale de la Société prenant effet à la date du présent Conseil.

Le Conseil prend acte de cette démission.

.../...

3. Séparation formelle des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (art. L. 225-51-1 C. com. et art. 17.I. des statuts)

Il est rappelé que conformément à l'article 17.I des statuts de la Société et l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercices de la Direction Générale, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas conserver le mode actuel de Direction Générale cumulé et opte pour la dissociation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.

4. Nomination de la Présidente du Conseil d'Administration et fixation de sa rémunération ;

En conséquence de ce qui précède, il est demandé au Conseil de procéder à la nomination de Madame Béatrice BIGOIS, administratrice de la Société, en qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité en qualité de Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice BIGOIS pour une durée identique à celle de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Madame Béatrice BIGOIS déclare accepter cette fonction et remercie le conseil de la confiance qu'il lui accorde. Elle déclare en outre satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'elle satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

.../...

5. Nomination du Directeur Général et fixation de sa rémunération ;

Il est demandé au Conseil de procéder à la nomination de Monsieur Lionel ZECRI en qualité de Directeur Général de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité en qualité Directeur Général de la Société, Monsieur Lionel ZECRI pour une durée de cinq (5) ans conformément à l'article 17 des statuts

de la Société, soit jusqu'à issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2031 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Monsieur Lionel ZECRI déclare accepter cette fonction et remercie le conseil de la confiance qu'il lui accorde. Il déclare en outre satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

... / ...

7. Pouvoirs pour formalités

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

... / ...

**CERTIFIE CONFORME PAR
le Directeur Général**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Zecri', is written over a horizontal blue line.